

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 janvier 2026**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N° 7**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Clément VERGNE, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Christèle COURSAT, M. Michel BREUILH par M. Bernard COMBES M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Christine DEFFONTAINE par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL

**Etaient absents :** Mme Ayse TARI, Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la vidéoprotection**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le projet relatif à l'installation de dispositifs de vidéoprotection. Une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a été sollicitée à cette occasion pour l'installation de ces dispositifs.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a, en effet, montré que l'évolution des chiffres de la délinquance à Tulle restait très contenue malgré une augmentation des atteintes physiques et des dégradations de biens.

Les rapports journaliers de la police municipale confirment ces évolutions et ce malgré tout le travail de prévention et d'accompagnement assuré par les services en charge de l'accompagnement social et de la sécurité.

Au cours de la réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, les acteurs locaux de la sécurité et de la justice ont rappelé l'intérêt d'installer des dispositifs simples de vidéoprotection sur les principales entrées de ville et dans certains espaces publics du cœur de la cité.

La collectivité souhaite désormais poursuivre le déploiement de ces dispositifs aux entrées et sorties de Ville.

Le montant de cette action est estimé à 100 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** le projet relatif à la poursuite de la mise en œuvre de la vidéoprotection dont le montant s'élève à 100 000 € HT.

**2 - Décide** la réalisation de ce projet.

**3 - Approuve** le plan de financement afférent

**4- Valide** l'échéancier de réalisation.

**5 - Sollicite**, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) à hauteur de 50 000 € en vue de la réalisation de cette opération.

**6 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

**7 - La présente délibération** peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,



Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 JAN. 2026  
Date et ref de l'accusé de réception : 29 JAN. 2026

DF-27012026



## Vidéoprotection

## Dossier de demande de subvention

Vu,

Le Maire,



Bernard COMBES

Transmis au contrôle de Légalité le : 29 JAN. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 29 JAN. 2026

DF - 27012026

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** Ministère de l'Intérieur (FIPD) .....  
 Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional** .....  
 Direction/Service .....
- Conseil départemental** .....  
 Direction/Service .....
- Commune ou Intercommunalité** .....  
 Direction/Service .....
- Établissement public** .....
- Autre (préciser)** .....

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Mairie de Tulle

Sigle de l'association : Site web: www.ville-tulle.fr

1.2 Numéro Siret : 21192720700012

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date

Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 10, rue Félix Vidalin

Code postal : 19000 Commune : TULLE

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : COMBES Prénom : Bernard

Fonction : Maire

Téléphone : 0555217300 Courriel : contact@ville-tulle.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : VERGNES Prénom : Magali

Fonction : Service Finances

Téléphone : 0555217309 Courriel : magali.vergnes@ville-tulle.fr

# 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?  oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?  oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....  
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?

.....  
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année ou exercice du au

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>	<b>0</b>
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>3</sup>

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
<b>TOTAL DONT CVN</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DONT CVN</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui**Intitulé :**

Vidéoprotection

**Objectifs :**

Prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants ainsi que la prévention dans les zones particulièrement exposées à ces infractions.

Réguler les flux de transport.

Protéger les bâtiments et installations publics et leurs abords.

Prévention et constatation des infractions relatives à l'abandon de déchets, d'ordures ou autres matériaux sur la voie publique

**Description :**

Le projet de vidéoprotection est proposé par points vidéoprotégé

Des points stratégiques ont été choisis car ils permettent en terme de prévention , un maillage sur les zones particulièrement exposées à des actes de délinquances.

Les périmètres se définissent comme tels:

- Entrées/ Sorties de ville

**Bénéficiaires** : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

## 6. Projet - Objet de la demande (suite)

**Territoire :**

Ville de Tulle

**Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :**

Moyens matériels et humains extérieur à la collectivité : Appel d'offre en cours de réalisation.

Moyens matériels et humains interne à la collectivité : Régie Municipale

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés <sup>4</sup>		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

 oui  non      Si oui, combien (en ETPT) :
**Date ou période de réalisation :** du (le) 1/2/26    au 31/12/26**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

Obligation réglementaire  
suivi de la CNIL  
Résolution d'enquêtes (réquisition)

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année ou exercice du au

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures			73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		0
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>7</sup></b>					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN		0	TOTAL DONT CVN		0
La subvention sollicitée de € , objet de la présente demande représente % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.					

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.





## 7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

**Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.**



## **Relevé D'Identité Bancaire de la Ville de Tulle**

<b>BANQUE DE FRANCE</b> RC PARIS B572104891 Relevé d'identité bancaire							
TITULAIRE : <b>TRESORERIE DE TULLE SIRET 13001472300386</b>							
Domiciliation : <b>BDF TULLE ( 00846 )</b>							
Identification nationale ( RIB )							
Code banque	Code guichet	n° compte			CLE RIB		
<b>30001</b>	<b>00846</b>	<b>D1990000000</b>			<b>65</b>		
Identification internationale ( RIB )							
<b>IBAN</b>	<b>FR26</b>	<b>3000</b>	<b>1008</b>	<b>46D1</b>	<b>9900</b>	<b>0000</b>	<b>065</b>
Identification Swift de la BDF ( BIC )				<b>BDFEFRPPCCT</b>			



A Tulle, le 29 JAN. 2026

## Vidéoprotection

### Estimation

Nature des dépenses	Montant HT
Etude préalable	10 000,00 €
Logiciels + suivi	10 000,00 €
Achats du dispositifs de cameras	60 000,00 €
Génie civil et réseaux + installation	20 000,00 €
Total HT	100 000,00 €



Maire,

Bernard COMBES



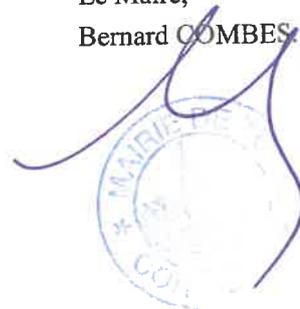
A Tulle, le 29 JAN. 2026

## Vidéo-protection

### Plan de financement

Financement		%
Etat : FIPD 2025	50 000,00 €	50,00%
Part Ville	50 000,00 €	50,00%
Total HT	100 000,00 €	100,00%

Le Maire,  
Bernard COMBES





# VIDÉO-PROTECTION

**ENTREE / SORTIE DE VILLE**

**TULLE**

# POINT 1 : ROUTE DE NAVES

**PT GPS:  
45°17'05.6"N  
1°46'16.4"E**

**2 VPI  
1 AMBIANCE**



**POINT 2 : SAINT  
ADRIAN**

**PT GPS:  
45° 16' 23.9" N  
1° 47' 13.6" E**

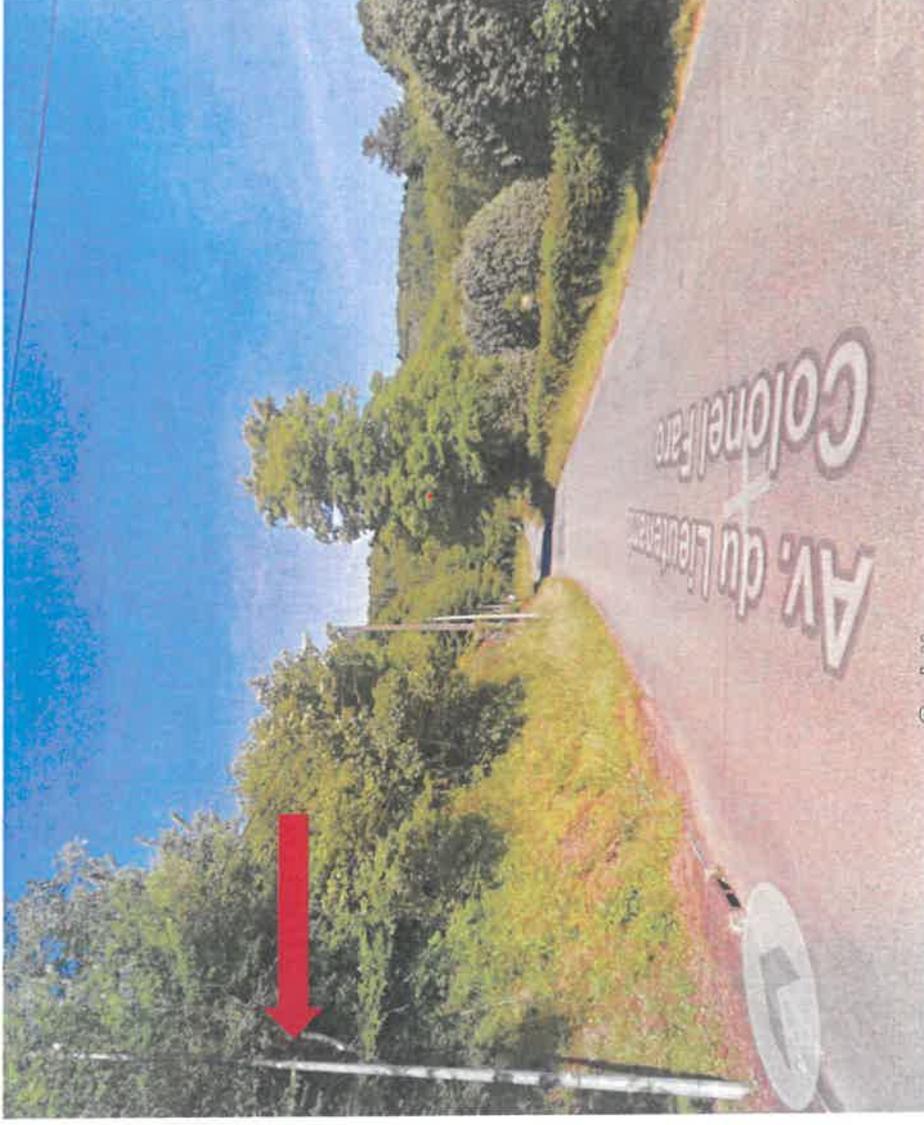
**1 VPI  
1 AMBIANCE**

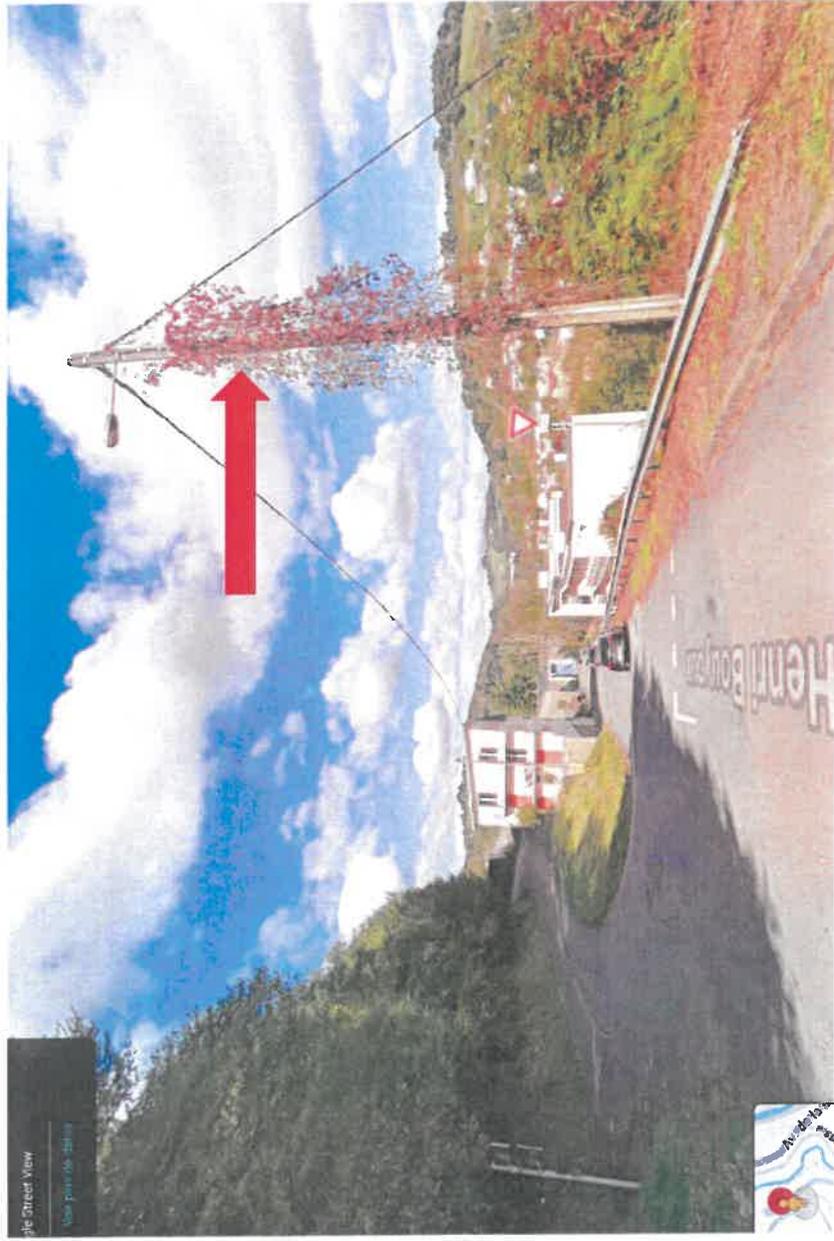


**POINT 3 : D23  
AUZELOU**

**PT GPS:  
45° 16' 59.9" N  
1° 47' 12.5" E**

**1 VPI**





# POINT 4 : ROUTE DE LA CROIX DE BAR

**PT GPS:**

**45°16'26.0"N  
1°46'11.4"E**

**1 VPI  
1 AMBIANCE 180°**

**POINT 5 :  
ROUTE DE STE-  
FORTUNADE**

**PT GPS:  
45°15'01.4"N  
1°45'53.4"E**

**1 VPI  
1 AMBIANCE**



**POINT 6:  
ROUTE DE  
LAGUENNE**

**PT GPS:  
45°15'04.1"N  
1°45'55.8"E**

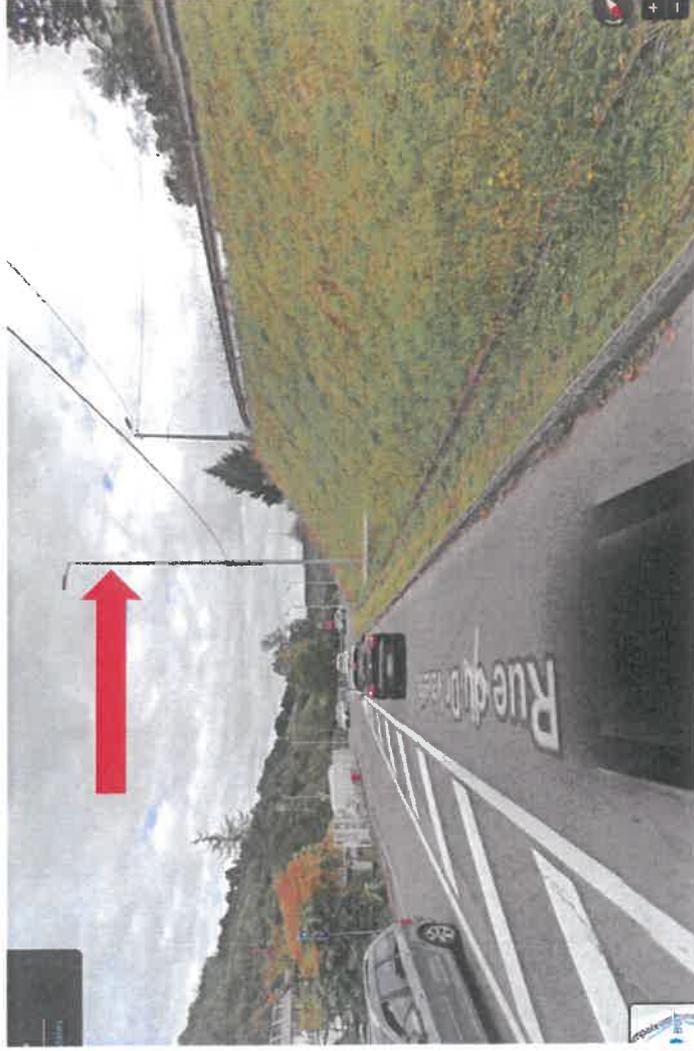
**1 VPI**



**POINT 7 :  
ROUTE DE BRIVE**

**PT GPS:  
45°15'13.1"N  
1°45'37.6"E**

**1 VPI  
1 AMBIANCE**





# POINT 8: SOUILHAC

PT GPS:

45°15'33.5"N

1°45'10.0"E

1 VPI  
1 MULTICAPTEURS

**Budget (Investissement)  
avec maintenance préventive**

- Etudes préalables
- Achat des équipements pour les dispositifs (14 caméras - 8 bornes 4G/5G)
- Installation des dispositifs
- Poste opérateur
- Carte SIM 4G/5G
- Infra serveur décentralisé

**100 000€ HT**